CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ILE D'ORLÉANS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LAURENT-DE-L'ILE-D'ORLÉANS

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans, tenue le 2e jour du mois de mai 2022, 20 h à la salle communautaire, au 6822, chemin Royal. Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans.

Sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Yves Coulombe, madame Andréanne Lapointe DeBlois, messieurs André Vézina, Bruno Gosselin, Marc-André Goulet, Marion Richard et Olivier Parent.

La directrice générale, madame Michelle Moisan agit en tant que secrétaire d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 avril 2022
4. Rapport des inspecteurs en bâtiments de la M.R.C.
5. Rapport des membres du conseil et du maire

ADMINISTRATION

6. Avis de motion : Adoption – Règlement numéro 615-2022 Code d'éthique et de déontologie des employés
7. Résolution : Approbation du rapport des résultats financiers pour l'année 2021
8. Résolution : Achat portable – maire
9. Résolution : Bail 2022- Croisières Orléans
10. Résolution : Attestation – Mise de fonds – Étude d'opportunité Saint-Laurent Village maritime
11. Résolution – Demande d'aide financière - Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA)

SÉCURITÉ PUBLIQUE

12. Résolution : Adoption – Rapport d'activités 2021 - SSI
13. Résolution : Embauche –Mario Goulet – Directeur du service incendie

TRAVAUX PUBLICS

14. Résolution : Kiosque sanitaire – Octroi de contrat pour surveillance de chantier - architecture
15. Résolution : Kiosque sanitaire – Octroi de contrat pour surveillance de chantier – conduites- génie civil
16. Résolution : Kiosque sanitaire – Octroi de contrat pour surveillance de chantier – laboratoire – contrôle de qualité
17. Résolution : Octroi –Contrat – Réfection toiture de l'édifice municipal
18. Résolution : Octroi – Contrat – Ouvre-portes automatiques (3 sites – 5 portes)
19. Résolution : Travaux en régie ou de gré à gré – rénovation chalet des loisirs

20. Résolution : Autorisation –Demande de subvention- PPA-CE- Ministère des transports

HYGIÈNE DU MILIEU

21. Résolution : Travaux – émissaire du bâtiment de service

URBANISME

22. Résolution : Demande d'usage conditionnel pour le 6787, chemin Royal
23. Résolution : Demande d'usage conditionnel pour le 6599, chemin Royal

DIVERS

24. Comptes à payer
25. Correspondance
26. Varia
27. Période de questions
28. Clôture de la séance

---

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'assemblée est ouverte à 20 h par Monsieur Yves Coulombe, maire de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans.

RÉSOLUTION NO : 1864-22

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **proposé** par Marc-André Goulet, et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

RÉSOLUTION NO : 1865-22

3. APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 4 AVRIL 2022

Il est **proposé** par Marion Richard, et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 avril tel que rédigé.

4. RAPPORT DES INSPECTEURS EN BÂTIMENTS DE LA M.R.C.

Nombre de permis pour le mois d'**avril 2022** : 13
Coût des travaux : 835 865 $

5. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

Le maire et les conseillers donnent un compte rendu de leurs dossiers respectifs.

ADMINISTRATION

6. AVIS DE MOTION – ADOPTION – RÈGLEMENT 615-2022 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS

Olivier Parent dépose le projet de règlement et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure sera soumis pour adoption le règlement numéro 615-2022 établissant le Code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans.

RÉSOLUTION NO : 1866-22

7. APPROBATON DU RAPPORT DES RÉSULTATS FINANCIERS POUR L'ANNÉE 2021

Il est **proposé** par Marion Richard, et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents que le rapport financier préparé par Mallette S.E.N.C. soit approuvé tel que présenté.

RÉSOLUTION NO : 1867-22

8. ACHAT PORTABLE – MAIRE

Il est **proposé** par André Vézina, et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'entériner l'octroi de contrat de gré à gré à BZ inc pour l'achat d'un portable pour le maire au montant de 1 475.00$ avant taxes.

RÉSOLUTION NO : 1868-22

9. BAIL 2022- CROISIÈRES ORLÉANS

Il est **proposé** par André Vézina, et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'autoriser la directrice générale et le maire à négocier et à signer le bail pour la saison 2022 indexé selon la moyenne des 12 derniers mois IPC, avec l'entreprise Quatre-Natures pour l'opération de Croisières Orléans à partir de la billetterie située sur le quai.

RÉSOLUTION NO : 1869-22

10. ATTESTATION – MISE DE FONDS – ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ SAINT-LAURENT VILLAGE MARITIME

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une subvention de 40 000 $ en 2021 pour l'étude d'opportunité concernant le développement de Saint-Laurent Village maritime;

ATTENTU QUE la portion de la Municipalité était de 9 975 $ soit 20% du coût total;

Il est **proposé** par Marion Richard, et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents le conseil municipal atteste que la mise de fonds a été faite telle que prévue à l'article 1.3 de l'entente EPRT v3 2021.

11. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES POUR LES AÎNÉS (PRIMA)

Il est **proposé** par , et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents que :

- le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière;
- la Municipalité a pris connaissance du Guide du PRIMA et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;
- la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour sa demande, à payer les coûts d'exploitation continue et d'entretien de la ou des infrastructures subventionnées;
- la Municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts au-delà de l'aide financière qu'elle pourrait obtenir du PRIMA, y compris tout dépassement de coûts.

Ce point est reporté à la séance de juin

SÉCURITÉ PUBLIQUE

RÉSOLUTION NO : 1870-22

12. ADOPTION – RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021-SSI

Il est **proposé** par Marc-André Goulet, et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents adopte le rapport d'activités 2021 du Service de sécurité incendies tel que présenté.

RÉSOLUTION NO : 1871-22

13. EMBAUCHE – MARIO GOULET- DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE

Il est **proposé** par Andréanne Lapointe DeBlois, et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'accepter la recommandation du comité, composé de Yvan Garneau, Bruno Gosselin, du maire Yves Coulombe et de la directrice générale Michelle Moisan, de nommer **M. Mario Goulet** à titre de Directeur – Service sécurité incendie en remplacement de M. Yvan Garneau qui prend sa retraite comme directeur

.

M. Garneau demeurera officier au sein de la brigade des pompiers. Le Conseil municipal tient à remercier Yvan Garneau pour ses loyaux et généreux services depuis son embauche en 1965.

Cette nomination est effective immédiatement.

TRAVAUX PUBLICS

RÉSOLUTION NO : 1872-22

14. KIOSQUE SANITAIRE – OCTROI DE CONTRAT POUR SURVEILLANCE DE CHANTIER – ARCHITECTURE

Il est **proposé** par Marion Richard, et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'octroyer un contrat de gré à gré pour la surveillance de chantier en architecture à madame Chantal Gingras pour 2 h./semaine x 12 semaines pour la somme de 2760 $ plus taxes applicables. Toute demande de fonds supplémentaire devra être justifiée et préalablement autorisée. Les deniers proviendront des fonds généraux et/ou des fonds non-affectés.

RÉSOLUTION NO : 1873-22

15. KIOSQUE SANITAIRE – OCTROI DE CONTRAT -DE SURVEILLANCE DE CHANTIER – CONDUITES- GÉNIE CIVIL

Il est **proposé** par Marion Richard, et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'octroyer un contrat de gré à gré pour la surveillance de chantier pour les conduites et le génie civil à SNC Lavalin pour la somme de 11 350 $ plus taxes applicables. Toute demande de fonds supplémentaire devra être justifiée et préalablement autorisée. Les deniers proviendront des fonds généraux et/ou des fonds non-affectés.

RÉSOLUTION NO : 1874-22

16. KIOSQUE SANITAIRE – OCTROI DE CONTRAT POUR SURVEILLANCE DE CHANTIER – LABORATOIRE – CONTRÔLE DE QUALITÉ

Il est **proposé** par Marion Richard, et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'octroyer un contrat de gré à gré pour le laboratoire afin d'assurer le contrôle de la qualité des matériaux à Groupe ABS pour la somme de 7 500 $ plus taxes applicables. Toute demande de fonds supplémentaire devra être justifiée et préalablement autorisée. Les deniers proviendront des fonds généraux et/ou des fonds non-affectés.

RÉSOLUTION NO : 1875-22

17. OCTROI – CONTRAT – RÉFECTION TOITURE DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu du gouvernement du Québec en juin 2021 de madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales une lettre l'avisant de l'octroi d'une somme maximale de 114 559 dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM)

ATTENDU QUE pour être admissible à cette aide, les travaux doivent être réalisée entre le 1er juin 2021 et le 31 mai 2023,

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées par invitation à trois entrepreneurs, soit :

Les Habitations Huguette	**97 000 $**
Construction Pouliot & Lachance	98 250 $
Toitures R.M.	159 995 $

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par André Vézina, et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'octroyer un contrat à Les Habitations Huguette pour la réfection du toit de l'édifice municipal sis au 6822, chemin Royal, pour la somme de 97 000 $ plus les taxes applicables. S'il s'avère que du contreplaqué était endommagée par la pourriture, le montant additionnel pour la réparation serait de 125 $ plus taxes par feuille. Les deniers proviendront du PRABAM et/ou des fonds généraux et/ou des surplus non-affectés en cas d'insuffisance de fonds au PRABAM.

RÉSOLUTION NO : 1876-22

18. <u>OCTROI – CONTRAT- OUVRE-PORTES AUTOMATIQUES</u>

ATTENDU QUE la Municipalité s'est vue octroyer en février 2022 la somme de 56 332 $ du Fonds d'accessibilité du gouvernement du Canada;

Il est **proposé** par André Vézina, et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'utiliser une première partie de ces fonds pour la pose d'ouvre-portes automatiques pour les sites suivants :

- 1 ouvre-porte intérieur – toilette des hommes – Édifice municipal
- 1 ouvre-porte intérieur – toilette handicapés – Espace F.-X.-Lachance
- 2 ouvre-portes extérieurs – Espace F.-X.-Lachance
- 1 ouvre-porte extérieur – Kiosque sanitaire

Et d'octroyer un contrat de gré à gré à MULTI-ACCÈS pour la somme de 18 882 $ avant taxes. Les fonds proviendront de la subvention mentionnée ci-dessus.

RÉSOLUTION

19. <u>TRAVAUX DE GRÉ À GRÉ – RÉNOVATION CHALET DES LOISIRS</u>

Ce point est remis à une date indéterminée.

RÉSOLUTION NO : 1877-22

20. <u>AUTORISATION – DEMANDE DE SUBVENTION – PPA-CE-MINISTÈRE DES TRANSPORTS</u>

Il est **proposé** par Marion Richard, et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'autoriser la directrice générale à appliquer pour la subvention Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) afin de creuser et profiler les fossés de la route des Prêtres.

<u>HYGIÈNE DU MILIEU</u>

RÉSOLUTION NO : 1878-22

21. <u>TRAVAUX – ÉMISSAIRE DU BÂTIMENT DE SERVICE</u>

Il est **proposé** par André Vézina, et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'entériner le contrat donné de gré à gré à Excavation Richard Gosselin pour des travaux d'urgence pour réparer l'émissaire de rejet au fleuve. Les deniers pour ces travaux proviendront de la Taxes d'essence et de la contribution du Québec (TECQ

2019-2023) et/ou du fonds réservé pour l'assainissement des eaux usées en cas de refus des frais au niveau de la TECQ par le ministère des Affaires municipales.

URBANISME

RÉSOLUTION NO : 1879-22

22. DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL POUR LE 6187, CHEMIN ROYAL

ATTENDU la réunion du Conseil consultatif d'urbanisme tenue le 25 avril 2022;

ATTENDU QUE le CCU incite le conseil municipal à revoir rapidement sa réglementation afin d'éviter que le cœur du village devienne désert en hiver tout en le respect des citoyens à ternir des activités commerciales aux endroits appropriés;

ATTENDU QU'il n'est pas permis par la Loi d'imposer un moratoire sur un tel règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Olivier Pouliot, et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'accepter la recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) d'autoriser l'usage conditionnel pour l'opération d'une résidence de tourisme demandé par le propriétaire du 6187, chemin Royal, matricule 6994_22_7276. Cette autorisation est conditionnelle à l'obtention annuelle du certificat d'autorisation de la CITQ (Corporation de l'industrie touristique du Québec) et au respect des normes contenues dans le règlement sur les usages conditionnels.

RÉSOLUTION NO :

23. DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL POUR LE 6599,CHEMIN ROYAL

Point reporté en juin

DIVERS

RÉSOLUTION NO : 1880-22

24. COMPTES À PAYER

Il est **proposé** par Marc-André Goulet, et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents que le conseil entérine les salaires versés (36 364.31$) et le paiement des comptes (117 025.81$) totalisant 153 390.12$ pour le mois d'avril 2022 et que le maire ou le maire suppléant ainsi que la directrice générale/greffière-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans.

Certificat de la greffière-trésorière

Je soussignée, directrice générale/greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que la Municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans possède en ce jour les crédits suffisants permettant de payer les effets décrits à la résolution numéro **1880-22.**

_____
Michelle Moisan
Directrice générale /greffière-trésorière

25. CORRESPONDANCE

Il n’y a eu aucune correspondance officielle

26. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire et les conseillers répondent aux questions de l'assistance.

RÉSOLUTION NO : 1881-22

27. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L’ordre du jour étant épuisé, il est **proposé** par André Vézina et **résolu** à l’unanimité des conseillers présents de lever la séance à 21 h 20.

_____	_____
MICHELLE MOISAN DIRECTRICE GÉNÉRALE / GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE	YVES COULOMBE MAIRE

« Je, Yves Coulombe, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal ».